

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/137/DEL/3.1

Séance du 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, Mme MOULIN José, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjointes Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. ROBIN Stéphane par M. GRANDSERT Thierry, M. CASTELOT Christophe par M. DEVOGELAERE Robin, Mme DIEPPOIS Anthéa par Mme CAVALLO-DUMONT Maria-Cristina, M. DUCROIX Philippe par Mme DIOT Sylvie, Mme ALIGON Stéphanie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme FERMENT Jenny.

Date de convocation : 23 avril 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PROPOSITION DE RACHAT PAR LOGEAL DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ROUTE DE GAMACHES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025/082/DEL/7.3 du 26 mars 2025, le Conseil municipal avait donné son accord afin de garantir l'opération de rénovation thermique des logements situés route de Gamaches par LOGEAL.

Il rappelle également que par acte du 9 septembre 1998, la commune a consenti à LOGEAL IMMOBILIERE un bail emphytéotique arrivant à expiration le 30 juin 2053 afin d'ériger un groupe de 5 habitations route de Gamaches sur les parcelles BC numéros 22 et 25 ;

Par courrier du 17 février 2026, LOGEAL a indiqué à la commune qu'elle souhaitait racheter le terrain d'assiette de ces constructions au prix de 56 208 € (cinquante-six mille deux cent huit euros), déterminé à partir de l'évaluation des domaines.

.../...

Maître Emilie BRETTEVILLE, en son étude notariale d'Yvetot, est désignée pour la rédaction des actes et formalités nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité rend un avis de principe sur l'affaire, consent à la rupture anticipée du bail emphytéotique, donne son accord pour un prix de vente de 80 €/m², cède ces parcelles au prix de 56 208 € et autorise le Maire à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte de vente finale sans nouvelle délibération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,

Mme FERMENT Jenny

